

Conseil municipal du 16/12/ 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 décembre, le conseil municipal de SAVY légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la présidence de M Yannick HUMAIN, Maire.

Sont présents : ALONSO Julie, ANCELLIN Vincent, AUGUSTE Loïc, HUMAIN Yannick, TIRMARCHE Aurélie, HUTTIN Pierre, DUVAL Albert, HERMANT Philippe, SALIGOT Thérèse,

Absents excusés : BONNEAU Céline (procuration à HUTTIN Pierre), COULANGE Enguerran (procuration à TIRMARCHE Aurélie), RICHARD Jean-Jacques (procuration à AUGUSTE Loïc).

Absents : HECQ Nicolas, HICTER Jacques

Secrétaire : TIRMARCHE Aurélie.

Le Maire ouvre la séance à 20H30.

1. LE CONSEIL DECIDE :

- ☞ De modifier l'ordre du jour
- ☞ D'approuver les procès-verbaux du 3 juin 2022 et 29 juillet 2022
- ☞ D'approuver les décisions modificatives concernant le service des eaux
- ☞ D'approuver les modifications du règlement de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire
- ☞ D'approuver le rapport sur la maintenance de l'éclairage public 2021/2022
- ☞ D'approuver le rapport d'activité de l'USEDA 2021
- ☞ D'approuver la décision modificative concernant le budget de la commune
- ☞ De modifier les durées des différents amortissements
- ☞ D'accepter un don de 110 €
- ☞ D'approuver le calcul des redevances de 2019 à 2022, pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de télécommunications

2. DIVERS :

Le Maire informe que :

- ☞ Le transfert de la taxe d'aménagement vers la communauté de commune n'est plus obligatoire
- ☞ La contribution communale pour le SDIS de l'Aisne passe de 16591,00€ à 17807,66€ pour l'année 2023
- ☞ Le marché électricité 2023 subséquent au lot n°1 et lot n°2 est attribué au fournisseur EDF.
- ☞ L'état a versé la subvention DETR pour le changement des menuiseries de la mairie (8528.04 €).
- ☞ Il a nommé M DUVAL Albert correspondant incendie et secours.
- ☞ La population totale pour la commune est de 618 habitants (recensement 2022).
- ☞ Un don de 80€ a été fait à l A.P.E pour le bois extrait sur l'ancienne voie ferrée.
- ☞ Les listes de répartition pour la distribution des colis des aînés ont été établies
- ☞ La famille de Mr GRAVEZ nous remercie pour le prêt de la salle polyvalent lors des obsèques.

Le Maire lève la séance à 22h40.

LE MAIRE



LA SECRETAIRE

